



# La Tribune du Snup

## Le SNUP signe 2 accords, mais...

En apposant sa signature sur 2 avenants à des accords collectifs, le **SNUP** devrait crier « victoire », mais cela n'est pas le cas.

### Un avenant à l'accord sur l'intéressement !

Signé en mai 2020 par le **SNUP**, l'accord **PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat)** prévoyait l'augmentation de **+0,50% du taux de redistribution** de la masse d'intéressement 2020, payable en 2021. **Ce geste significatif devait nous rendre heureux mais il n'en est rien, pourquoi ?**

En mars dernier, plus de 2 000 agents ont signé une pétition pour obtenir le versement d'une prime pour tous...

**Ne jamais oublier la demande des personnels à l'identique de la parole donnée, ce sont des valeurs du SNUP !**

Cet avenant sur l'intéressement aurait pu répondre à cette attente si nous avions obtenu **le versement d'un montant forfaitaire pour tous...** Mais ce n'était malheureusement pas la vision de la Direction et de certaines organisations syndicales représentatives.

Dans ces conditions, le surplus d'intéressement versé sera identique au mode de calcul actuel : plus on gagne plus on touche, cela s'appelle la justice sociale version Caisse des dépôts et UNSA... Oups, auraient-ils oublié la pétition signée par les personnels de l'Établissement public et les revendications portées par l'intersyndicale il y a tout juste quelques mois ?

**Un point important à comprendre** sur cet accord d'intéressement : pour qu'un avenant soit applicable, il faut que **tous les membres signataires de l'accord triennal le ratifient**. Pour éviter que l'intéressement tombe « à l'eau » à la Caisse des dépôts, le **SNUP** a pris **ses responsabilités** et **il a signé** l'avenant.

**Le taux de redistribution** de la masse d'intéressement pourra donc atteindre **7,75%** si les objectifs sont atteints et le nouveau motif d'absence ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) sera comptabilisé comme du temps de présence effectif.

L'accord triennal touchant à sa fin en 2020, un nouvel accord sur l'intéressement sera à négocier en 2021.

**Espérons que ce nouveau taux de distribution soit la base de la nouvelle négociation et que nous arriverons à aboutir à une répartition plus équitable, mais c'est loin d'être gagné avec cette Direction !**

### Un avenant à l'accord sur le CET !

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, le **Gouvernement a mis en œuvre, par arrêté pris le 11 mai 2020, des dispositions temporaires en matière de Compte Epargne Temps (CET)**.

Ces dispositions s'appliquent de droit aux personnels publics de l'Établissement public. Pour qu'elles s'appliquent **aux salariés**, il faut néanmoins la **signature d'un avenant à l'accord relatif au CET**.

Le **SNUP** a demandé la renégociation de l'accord existant afin que celui-ci soit profitable à tous de façon pérenne... Mais la Direction a refusé !



La négociation a donc simplement porté sur l'adaptation des mesures publiques aux salariés de droit privé. Pour 2020, le plafond global de jours épargnés passe à 70 jours au lieu de 60 et le nombre maximum de jours pouvant être versés est fixé à 20 jours au lieu de 10. Pour les personnes disposant de plus de 60 jours en fin d'année, un CET figé sera ouvert pour les publics tout comme un nouveau CET historique pour les privés...

Par ailleurs, **ces dispositions ne sont pas équitables** dans la mesure où elles ne donnent la possibilité de déposer 20 jours sur un compte CET qu'aux agents au forfait... Merci une nouvelle fois à la Direction et aux organisations syndicales qui ont imposé la prise d'un jour RTT le 14 août ! Et que dire des personnels en ASA qui se retrouvent dépossédés de leurs jours RTT...

### La Caisse des dépôts ne pourrait-elle pas faire mieux pour ses personnels ?

Il faut le savoir, la réglementation privée sur le CET est plus souple, elle permet « tout » si un accord est signé. Au nom de l'équité entre les 2 populations et grâce à l'article 34 de la loi de 1996, le **SNUP** demande l'ouverture d'une véritable négociation d'un accord CET à la Caisse des dépôts.

Et oui, le SNUP vous le dit, **l'employeur peut faire mieux** dans ce domaine pour les salariés et les agents de droit public...

### Pourquoi remettre à la saint « Glinglin » ce qu'il est possible de faire dans l'immédiat ?

Le **SNUP** signe donc cet avenant sur le CET uniquement pour que **les salariés** puissent bénéficier **des mêmes droits que les fonctionnaires !**

**En 2020, du pouvoir d'achat pour tous !**

**Le syndicalisme engagé au quotidien !**



# La Tribune du Snup

## La QVT à la CDC, dans quelle « Direction » ?

Les séances de négociation sur l'**accord Qualité de Vie au Travail** s'enchaînent les unes après les autres mais peu de choses concrètes en sortent.

**Pourquoi la Direction veut-elle signer un accord QVT en juillet ?**



**C'est une bonne question et il faut prendre le temps de se la poser !**

Au nom de la crise sanitaire, la Direction veut bousculer l'organisation du travail dans la « maison ».

De plus, au nom de l'enquête sur le climat social, la Direction souhaite une montée en puissance du télétravail dans tous les secteurs de l'Etablissement public. **Ne serait-elle pas à la recherche d'économies de mètres carrés dans les bureaux ?**

En Ile de France, la Direction devait nous indiquer l'implantation des futurs locaux parisiens en début d'année mais rien à ce jour... Ce mutisme ne cacherait-il pas un changement de cap à ce stade ?

**Le flex office**, vous connaissez ?

Le **SNUP** a toujours autant de mal à comprendre cette précipitation même si les personnels ont manifesté leur intérêt pour ce type de travail. **Interrogez vous, la Direction va-t-elle toujours aussi vite pour satisfaire les attentes des agents ?** Le **SNUP** ne le pense pas... Surtout que l'on demande à tous les services de prendre le temps d'échanger entre collègues sur le retour d'expérience.

Le **SNUP** le dit une nouvelle fois, **il faut prendre le temps de la réflexion avant de changer l'organisation du travail**. Rien n'empêche la Direction de différer la négociation de cet accord au regard des analyses sur le retour d'expérience qui seront menées dans les mois à venir.

Et pendant ce temps là, la négociation QVT continue et l'on nous propose un télétravail en mode majoritaire à la Caisse des dépôts **mais version dégradée...**

On simplifie toutes les démarches d'entrée dans le dispositif mais, au passage, **on diminue les garanties** qui vont avec. Pire la Direction propose le versement d'un forfait initial de 150€ pour couvrir tous les frais. Et en attendant, on constate **un gel dans les demandes de télétravail sur l'accord existant** qui est plus favorable pour les agents, c'est cela la bienveillance !

Savez-vous combien coûte un fauteuil ergonomique, un écran, etc.... Et dire que certaines organisations syndicales négocient uniquement l'augmentation de ce forfait. Un montant forfaitaire de 500€ leur conviendrait, **mais de qui se moque t'on ?**

Avec ce forfait qui, nous le rappelons, est versé une seule fois, il ne faut rien espérer d'autres. **Fini** la prise en charge de **la box internet**, **fini** la prise en charge par l'employeur **du fauteuil** de bureau, de **l'écran et du reste si nécessaire**. Pire, le DRH refuse le versement d'une indemnité pour les repas au motif que **la restauration coûte moins cher au domicile de l'agent, chacun appréciera !** Et on ne répond pas à nos questions sur les frais annexes tels l'électricité, le chauffage, etc... Mais notre gentil DRH accepte, suite à la demande du **SNUP**, de revenir vers nous pour discuter du versement d'une **indemnité compensatrice pour les jours en télétravail depuis le 16 mars : nous attendons de voir !**

Et que dire de **la casse programmée de l'aménagement du temps de travail** par la Direction : **tous les cadres au forfait**, pause méridienne de 45 mn, suppression des 15mn pour badger sur le poste de travail, **semaine de 4 jours utilisable une seule fois** sur 1 ou 2 ans dans la carrière avec des règles drastiques, pérennisation de la plage 7h-20h avec le retour des plages fixes, possibilité **d'imposer les 4 jours DG**, etc... **Cela nous promet de belles séances de négociation à venir !**

**Pour dire STOP, rejoignez le SNUP !**



**Vous dire la vérité, c'est notre combat, c'est cela aussi la SNUP Attitude !**